

Les producteurs de légumes et de fruits peuvent demander des prêts ciblés auprès du Fonds d'État pour l'Agriculture pour les semences et les engrais jusqu'à la fin du mois d'avril.

Автор(и): Растителна защита
Дата: 17.04.2021 Брой: 4/2021



La date limite à laquelle les agriculteurs peuvent soumettre leurs demandes de prêts ciblés pour l'achat de semences, de plants et d'engrais pour la production de légumes (production en plein champ et sous serre) et pour l'achat d'engrais nécessaires à la culture de cultures permanentes : fruits (pommes, poires, abricots et hybrides d'abricot, cerises douces, cerises acides, pêches et nectarines, fraises, framboises, prunes, raisins de table), vignobles à vin et rosier à parfum, est prolongée jusqu'au 30 avril 2021. Les documents doivent être soumis aux Directions Régionales du Fonds d'État „Agriculture”. La mise à disposition des ressources de prêt

sera effectuée jusqu'au 31 mai 2021. La ressource financière approuvée s'élève à un total de 12 millions de BGN.

Sont éligibles à l'aide les producteurs agricoles enregistrés qui ont soumis et finalisé une demande dans le cadre des régimes de soutien couplé pour la production de fruits (pommes, poires, abricots et hybrides d'abricot, cerises douces, cerises acides, pêches et nectarines, fraises et framboises ; prunes et raisins de table) et/ou de légumes (en plein champ et/ou sous serre), campagne 2020, et les demandeurs cultivant des vignobles à vin et du rosier à parfum doivent avoir soumis une demande d'aide dans le cadre du SAPS, campagne 2020.

Les prêts seront accordés pour couvrir une partie des coûts de production selon la fiche technologique pour les cultures individuelles, aux taux suivants par hectare :

Légumes :

- tomates, concombres et poivrons (production sous serre) pour les semences/plants – 19 500 BGN/ha et pour les engrais – 6 000 BGN/ha ;
- tomates, concombres, cornichons et aubergines (production en plein champ) pour les semences/plants – 3 200 BGN/ha et pour les engrais – 680 BGN/ha ;
- poivrons (production en plein champ) pour les semences/plants – 3 500 BGN/ha et pour les engrais – 910 BGN/ha ;
- pommes de terre, oignons et ail (production en plein champ) pour les semences/plants – 1 470 BGN/ha et pour les engrais – 510 BGN/ha ;
- carottes, choux, pastèques et melons (production en plein champ) pour les semences/plants – 650 BGN/ha et pour les engrais – 550 BGN/ha ;

Cultures permanentes :

- pommes, poires, abricots et hybrides d'abricot, cerises douces, cerises acides, pêches et nectarines, fraises et framboises – 600 BGN/ha ;
- prunes et raisins de table – 520 BGN/ha ;
- vignobles à vin – 460 BGN/ha ;
- rosier à parfum – 200 BGN/ha.

Le taux d'intérêt du prêt est de 1,5 % par an. La date limite de remboursement est le 30 novembre 2021. Le montant maximum des ressources de prêt fournies par le Fonds d'État „Agriculture” est de 300 000 BGN par producteur agricole.

Les lignes directrices du régime sont publiées sur le **site web du Fonds d'État „Agriculture”**.